



**Résonance**  
**Piano / chant**  
**Fiche d'inscription 2022/2023**  
**et règlement intérieur**

• **Pour vous :**

- Nom : téléphone fixe :  
Prénom : téléphone portable :
- adresse mail (en majuscules svp):  
adresse : date de naissance :  
profession :
- **Pour votre enfant :**  
nom, prénom : âge et classe :

Ces données sont collectées afin de pouvoir vous joindre et vous informer tout au long de l'année. Elles sont conservées 3 ans, consultables et modifiables dès que vous le souhaitez et restent confidentielles. Elles ne sont pas divulguées pour préserver votre vie privée et vos données personnelles. Pour toute rectification ou regard sur vos coordonnées de contact, veuillez envoyer un mail à [resonance.energie@outlook.fr](mailto:resonance.energie@outlook.fr)

Merci de cocher votre cours ci-dessous :

- éveil au piano (horaire à définir)
- initiation Piano le mercredi à 13h 30 /14h 30
- atelier enfants 1er groupe le mercredi 14h 30 / 16h
- atelier enfants 2ème groupe 15h 30 / 17h
- atelier ados : le mercredi 17h / 18h
- atelier adultes : le mercredi soir, horaire à préciser
- cours technique & interprétation, horaire à définir
- Module corps et musique : un cours technique & interprétation (horaire à définir)+ un cours de Qi Gong par semaine
- Atelier *Corps et voix* : mercredi 18h30 / 19h45 + un cours de QG par semaine
- Ensemble *Corps et voix* : mercredi 19h45/21h + un cours de Qi Gong par semaine

## Attention, pour vos 2 chèques, veuillez ne pas vous trompez d'ordre Merci d'avance

### Pièces à fournir à l'inscription :

- Le papillon détachable de la présente fiche d'inscription/règlement intérieur signé.
- une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident (obligatoire afin d'être couvert pour toute dégradation du matériel y compris sur le parking)
- l'adhésion à l'association (15 euros) **par chèque (distinct du montant des cours) à l'ordre de **association Résonance****
- Votre règlement à l'ordre de **Florence Paoli ou Association Résonance pour les cours de Max Lizana**

Règlement par chèque, espèce ou en Roues (monnaie locale complémentaire , plus d'infos sur [www.laroue.org](http://www.laroue.org) )

**Le paiement par virement bancaire n'est plus accepté.**

Pour votre règlement par chèque, veuillez indiquer le nombre d'encaissements souhaité et les mois d'encaissement :

**Passé le cours d'essai et l'inscription validée, l'année de cours est due dans son intégralité sauf en cas de maladie (fournir un certificat) ou déménagement . Les encaissements peuvent être néanmoins étalés de septembre à juin à votre convenance. Pas d'encaissements possibles en juillet et août.**

### Problèmes de santé éventuels à signaler :

- problèmes articulaires
- allergies alimentaires
- allergies respiratoires (spécifier si possible) :
- tout autre problème que vous souhaiteriez me signaler :

Comment avez-vous été informé de l'existence de notre école ?

# Règlement intérieur

## Déroulement des cours

Les cours doivent se dérouler dans une atmosphère calme et détendue.

Tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit : **partage, gaieté, loyauté et respect des autres** sont de mise !

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours pour favoriser une bonne concentration. Les élèves et parents d'élèves sont tenus d'être ponctuels afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours.

**Nous vous demandons si possible de prévenir l'enseignant en cas d'absence par SMS au 07 83 000 914, de même, si un cours est annulé ou déplacé, un message vous serez prévenu par téléphone ou par sms.**

Les musiciens penseront à apporter chaque semaine leurs cahiers et partitions, un crayon pour les chanteuses, et les pianistes veilleront à garder les **ongles courts** (pour des raisons liées à la position des mains).

Les parents de nos jeunes élèves peuvent assister aux cours de façon ponctuelle, sur demande faite à l'enseignante sauf pour les cours d'éveil et initiation afin d'éviter de perturber le groupe.

Pour les cours **technique et interprétation**, l'élève doit obligatoirement fournir un travail régulier à la maison, ce qui implique de disposer d'un instrument de bonne qualité. Le professeur se réserve le droit d'ouvrir ou de refuser l'accès à ce cours en fonction de l'évolution et de l'engagement de l'élève qui en fait la demande. Les autres cours sont ouverts à tous.

Dans l'année, les musiciens seront amenés à participer à des moments de partage musical. Cela permettra de faire le point sur les compétences acquises, de partager la musique, d'apprendre à se connaître (les autres ainsi que soi-même). C'est aussi une irremplaçable source de motivation dans le travail. Ces rencontres ont un caractère convivial mais la présence de chacun est néanmoins **indispensable**. Elle aura lieu une à deux fois par an et les dates seront communiquées en début d'année.

## Emploi du temps et cotisations

Les cours ont lieu de **mi-septembre à juin**.

**Comme dans la plupart des écoles de musique, en cas d'absence de l'élève, l'enseignant(e) n'est pas tenu(e) de rattraper le cours manqué.** En revanche, le professeur s'engage à dispenser un minimum de 30 semaines de cours dans l'année scolaire, en présentiel ou sous forme de cours en ligne (seulement en cas de force majeure et d'impossibilité en présentiel). Pour ceux qui le souhaitent il est possible, de rattraper un cours manqué en assistant à une autre séance hebdomadaire prévue dans le planning de début d'année.

L'adhésion de 15 euros à l'association est obligatoire. Elle donne la possibilité de participer gratuitement, aux cours de Qi Gong dans le cadre de la pédagogie *Corps et musique* (voir sur notre site [www.resonance-arts-tao.com](http://www.resonance-arts-tao.com)) et ouvre le droit à des tarifs réduits pour les stages, concerts et séances à thème.

Le paiement des cours vous engage pour toute l'année scolaire : toute année commencée, passé le **cours d'essai** si c'est le cas, entraîne le règlement de l'intégralité du montant de l'année de cours sauf en cas d'incapacité avérée à la pratique (certificat médical à fournir). Dans ce cas, le trimestre de cours, s'il est commencé, reste tout de même non remboursable. L'inscription n'est définitive qu'à réception de la totalité du règlement du tarif annuel.

Passé le premier cours d'essai gratuit, **le dossier accompagné des chèques doit être remis dans un délai maximum de 2 semaines**. Si vous rencontrez des difficultés de trésorerie, liées ou pas à une situation particulière, n'hésitez pas à prendre rdv pour que nous cherchions ensemble une solution.

Nous vous rappelons que les droits constitutionnels et universels s'appliquent dans l'enceinte de notre école. De ce fait, quelque soit la situation et sous aucun prétexte nous ne serons amenés à refuser l'accès aux cours pour des motifs discriminatoires.

## Droits d'auteur

Nous attirons l'attention des élèves et parents sur le caractère illégal de la duplication des méthodes, ouvrages et partitions. Selon la loi du 1er juillet 1992 relative au Code de la propriété intellectuelle, **la photocopie même partielle est interdite sur tout document protégé.**

En ce qui concerne le **droit à l'image**, la signature du présent règlement autorise l'école à prendre ponctuellement des photos et vidéos et à les utiliser à des fins de communication, d'information et pour alimenter son site internet (jamais sur les réseaux sociaux).

Si toutefois, cela pose un problème, merci de prévenir l'enseignante en début d'année.

.....  
papillon à retourner à l'inscription...

Je soussigné(e) Madame ou Monsieur \_\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'académie de musique Résonance et en approuve le contenu.

Date :

Signature précédée de la mention lu et approuvé:

## *Fiche tarifs 2021/2022*

### *Académie de musique Résonance*

#### *Éveil au piano*

1h/semaine pour 4/5 enfants ou 20mn en individuel

40€/mois ou 400€/an soit 13€ le cours

#### *Initiation piano*

1h par semaine pour 3 enfants ou 20mn en individuel

40€/mois ou 400€/an soit 13€ le cours

#### *Atelier piano enfants*

1h30 pour 3 enfants

Si le groupe n'est pas plein :

1h pour 2 enfants, 30 mn pour 1 enfant

55€/mois ou 550€/an soit 18 € le cours  
d'une heure trente

#### *Atelier piano ados*

1h pour 2 ados ou 30 mn en individuel

65€/mois ou 650€/an soit 21€ le cours

#### *Ateliers piano adultes*

1h pour 2 élèves ou 30 mn en individuel

75 €/mois ou 750€/an soit 25€ le cours

#### *Cours individuels à l'année*

30 mn en individuel

65€/mois ou 650€/an soit 21€ les ados

75€/mois ou 750€/an pour les adultes

#### *Technique et interprétation*

45 mn de piano pour 1 élève ou 1h30 à 2

75€/mois soit 750€/an

soit 25€ le cours de 45 mn

#### *Module Corps et piano*

Un cours *Technique et interprétation* /semaine  
( 45 mn seul ou 1h20 à deux)

75€/mois soit 750€/an

soit 25€ par semaine de cours

+ libre accès aux cours de Qi Gong

#### *Module Corps et voix*

Atelier vocal *Corps et voix*

34€/mois soit 340€/an soit environ 6€ le cours

+un cours de Qi Gong hebdomadaire

**Une année complète correspond à un minimum de 30 semaines de cours pendant l'année scolaire en cours.**

**Un cours d'essai est possible sans engagement mais l'inscription définitive vous engage pour l'année. L'intégralité de la cotisation annuelle est payable à l'inscription, mais les encaissements peuvent s'étaler de septembre à juin à votre convenance.**